



L'AN DEUX MILLE QUINZE, Le VINGT SIX MAI,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Hélène MOENECLAËY, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Mmes DASSONVILLE, DELEVAL, DEVOOGHT, DUHAMEL, GRUSON, GUILLOT SALOMON, VERSTRAETE  
MM DESCAMPS, DESRUMAUX, GOARANT, HERNU, LAMBLIN, SPILLIAERT, TOULEMONDE

**Absents ayant donné pouvoir** : M. GORET à M DESRUMAUX (pouvoir du 12/5/15), Mme PERON à Mme DASSONVILLE (pouvoir du 21/5/15), M PREVOST à M SPILLIAERT (pouvoir du 22/5/15)

**Absent excusé** : Mme ROSE

**Secrétaire de séance** : Sylviane DASSONVILLE

Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05, procède à l'appel des conseillers présents.

### **1 – Adoption du Procès-verbal de la séance du 22 avril 2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2015

Suite aux informations demandées à Pierre Spilliaert, Madame le Maire précise qu'au point 16 « adhésion au syndicat intercommunal de Pérenchies – Verlinghem » du compte rendu soit indiqué « dès que les nouveaux statuts du Syndicat seront approuvés qu'ils soient envoyés aux membres du conseil municipal »

Vote : 18 voix POUR

### **2 – Démission de deux conseillers municipaux et installation de nouveaux conseillers municipaux**

Suite à la démission de Monsieur PLEY et de Madame SIMOENS de leur mandat de conseiller municipal à compter du 13 mai 2015 et du 15 mai 2015, il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à l'installation de Monsieur LAMBLIN et de Madame PERON, candidats issus de la même liste et suivant le dernier élu

### **3 – démission du 1<sup>er</sup> adjoint et élection d'un nouvel adjoint**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que Madame Dominica SIMOENS a présenté sa lettre de démission de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au Préfet le 24 avril 2015. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet le 11 mai 2015.

L'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *dès lors que le nombre minimum est respecté, à savoir au moins un adjoint au Maire, le conseil municipal peut, lorsqu'un*



poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission, décider de pourvoir ou non à cette vacance ».

Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire afin de pourvoir le siège d'adjoint vacant.

Le conseil municipal décide de procéder immédiatement à l'élection du nouvel adjoint au maire afin de remplacer Madame Dominica SIMOENS, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour.

Il est précisé qu'aux termes de l'article R. 2121-3 du code général des collectivités territoriales, le nouvel adjoint prendra le même rang que le l'adjoint démissionnaire.

Proposition : de passer Séverine GUILLOT SALOMON – 1<sup>er</sup> adjoint .

Les délégations de Séverine GUILLOT SALOMON seront « vie scolaire, jeunesse, petite enfance ».

Il est procédé à l'élection de Madame Séverine GUILLOT SALOMON, chaque conseiller municipal remettant dans l'urne disposée à cet effet son bulletin de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Présents : 15  
Pouvoir : 3  
Abstention : 0  
Bulletin Blanc : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Majorité absolue : 10  
Madame Séverine GUILLOT SALOMON : 17

Madame Séverine GUILLOT SALOMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin est élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et immédiatement installé.

Madame le Maire remet l'écharpe à Madame GUILLOT SALOMON.

Les autres adjoints auront pour délégations :

- Séverine GUILLOT SALOMON 1er adjoint « vie scolaire – jeunesse – petite enfance»
- Thierry TOULEMONDE 2° adjoint « vie économique – culture - nouvelles technologies - personnel»
- Sylviane DASSONVILLE 3° adjoint « séniors – action sociale – handicap – santé »
- Bertrand DESRUMAUX 4° adjoint « travaux – sécurité – urbanisme – développement durable »
- Arnaud GOARANT 5° adjoint « administration générale, finances ».

Vote : 18 voix POUR

#### **4 – nomination d'un conseiller délégué**

Afin de répondre au mieux aux attentes des associations, il y a lieu de créer un poste de conseiller délégué aux associations et au sport

Proposition : Ingrid DEVOOGHT

Vote : 18 voix POUR

Pour rappel, un conseiller délégué déjà nommé Damien HERNU délégué aux fêtes et aux animations

## 5 – indemnités de fonction des élus

Par délibération n°56/2014 en date du 8 octobre 2014, le conseil municipal avait fixé les indemnités de fonctions du maire – adjoints et conseillers délégués.

Vu la création d'un poste de conseiller délégué, le conseil décide de diminuer les taux appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. L'indemnité perçue par chaque élu reste dans l'enveloppe du plafond autorisé.

Le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux reste fixé aux taux suivants :

	<b>TAUX</b> (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015)
<b>MAIRE</b>	<b>41 %</b>
Séverine GUILLOT SALOMON – 1 <sup>ère</sup> adjointe	14,50 %
Thierry TOULEMONDE – 2 <sup>ème</sup> adjoint	13,50 %
Bertrand DESRUMAUX – 3 <sup>ème</sup> adjoint	15,50 %
Sylviane DASSONVILLE – 4 <sup>ème</sup> adjointe	14,50 %
Arnaud GOARANT – 5 <sup>ème</sup> adjoint	14,50 %
Damien HERNU – conseiller délégué	6 %
Ingrid DEVOOGHT – conseillère déléguée	6 %

## 6 – commissions thématiques

Par délibération n°33/2014 du 14 avril 2014, le conseil municipal a créé 5 commissions municipales

- **Commission n°1 : finances – administration générale – NTIC – personnel**
- **Commission n°2 : petite enfance – jeunesse – école**
- **Commission n°3 : associations/sport – vie économique – fête et animations - culture**
- **Commission n°4 : travaux – sécurité – urbanisme – développement durable**
- **Commission n°5 : seniors – action sociale – handicap - santé**

Les commissions municipales sont composées de huit membres chacune : le Maire membre de droit, six représentants du groupe majoritaire et deux représentants pour les listes d'opposition.

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux élus au sein du conseil municipal, il y a lieu de revoir la composition des membres des commissions

	Finances administration générale NTIC personnel	Petite Enfance Jeunesse Ecole	Associations/sport Vie économique Fete et animation culture	Travaux sécurité urbanisme développement durable	Séniors Action sociale Handicap santé
MOENECLAËY Hélène	Membre de droit	Membre de droit	Membre de droit	Membre de droit	Membre de droit
GUILLOT SALOMON Séverine	x	x		x	
TOULEMONDE Thierry	x		x		
DESRUMAUX Bertrand	x			x	
DASSONVILLE Sylviane	x				x
Arnaud GOARANT	X	x			
DESCAMPS Michel				x	x
DEVOOGHT Ingrid		x	x		
DUHAMEL Dominique			x		x
GORET Michel	x		x	x	
GRUSON Corinne		x	x		
HERNU Damien			x	x	X
LAMBLIN Pierre		x		x	
PERON Lucie					x
VERSTRAETE Laurence		x			x
PREVOST Fabrice	X		X		
SPILLIAERT Pierre		X		X	
ROSE Christine		X			X
DELEVAL Danièle	X			X	

Vote : 18 voix POUR la composition des commissions ci-dessus, sachant que les commissions 3 et 5 ne comptent que 7 membres.

## 7 – syndicat intercommunale de Pérenchies – Verlinghem

Par délibération n°44/2015 en date du 22 avril 2015, la commune a sollicité son adhésion au syndicat intercommunal de Pérenchies – Verlinghem.

Par ailleurs, des membres de la commune ont été désignés pour représenter la commune de Lompret au Syndicat intercommunal.

Or, il s'avère que la commune de Lompret doit être représentée par 4 membres et non 3. Il convient de désigner à nouveau les membres

- Hélène MOENECLAËY – maire, membre de droit
- Arnaud GOARANT
- Thierry TOULEMONDE
- Ingrid DEVOOGHT

La séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Hélène MOENECLAËY

